Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212902456-20260302-20260102-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2026

Date de convocation	**19 février 2026**
Date de publication	**2 mars 2026**
Membres en exercice	**17**
Membres présents	**15**
Membres votants	**17**

2026/01/02

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Divy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Divy sous la présidence de Monsieur Michel CORRE, Maire.
Présents : M. Michel CORRE, Mme Maryse DUBET, M. Roland EOZENOU, Mme Isabelle DINCUFF, M. André LEZIART, Mme Laurence MOUDEN, M. Mickaël LUNVEN, M. Hervé LEAL, Mme Josseline CHICHERY, M. Jean-Marc MALEVILLE, M. Stéphane RIVOALEN, Mme Marie KERNEIS, M. Thierry MESMEUR, Mme Elisabeth COURCOL et M. Nicolas MOREAU.
Absentes excusées : Mme Christine MEUNIER et Mme Caroline HARTEREAU qui ont respectivement donné procuration à Mme Laurence MOUDEN et Mme Isabelle DINCUFF.
Secrétaire : M. Stéphane RIVOALEN.

Affectation du résultat 2025

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le Compte Financier Unique qui fait apparaître :

Reports 2024 inscrits au budget 2025 :

Excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure :	142 053.96 €
Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :	584.39 €

Résultat d'exécution budgétaire 2025 (recettes – dépenses) :

Un solde d'exécution de la section d'investissement :	14 528.07 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement :	163 090.51 €

Résultats de clôture de l'exercice 2025 (report + exécution 2025) :

Résultat de clôture d'investissement :	**156 582.03 €**
Résultat de clôture de fonctionnement :	**163 674.90 €**

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal. Il doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, puis soit en report à nouveau à la section de fonctionnement à la ligne 002, soit en excédent de fonctionnement capitalisé pour financer la section d'investissement.

Après examen par la Commission Finances en date du 16 février 2026, il est proposé à l'assemblée d'affecter le résultat 2025 au Budget Primitif 2026 comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	163 674.90 €
Pour rappel, solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001) :	156 582.03 €

Il est décidé, à l'unanimité des membres, d'affecter le résultat 2025 tel que précisé ci-dessus.

Pour extrait conforme au Registre
A SAINT-DIVY, le 2 mars 2026

Le Secrétaire de séance,
Stéphane RIVOALEN

Le Maire,
Signé : Michel CORRE

Le Maire de Saint-Divy certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.